

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 janvier 2017

L'an deux mil dix sept, le trente et un du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mme Françoise WILLAUER, Mme Elisabeth LYONNAIS, Mr Claude BOURCET, Mr Michel MOULON, Mme Emilie PONT, Mr Rodolphe MAZOYER, Mr Lionel CABUT, Mme Marie-Claude GUILLEMOT.

Excusés : Mme Marie-Thérèse MICHAUD, Mr Lilian MALIN

Le Conseil municipal nomme Mme Elisabeth LYONNAIS, secrétaire de séance.

1/ Présentation du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) :

Le maire rappelle au conseil que la loi prévoit l'obligation pour les communes d'élaborer un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Ce document a été réalisé par le cabinet AP CONSILIS dans le cadre d'une commande groupée avec Cuiseaux Intercom et quelques autres communes membres.

Ce cabinet a rencontré chaque agent communal afin d'étudier les situations de travail liées à chaque poste et de proposer un plan d'actions visant à limiter autant que faire se peut les risques d'accident du travail.

Le maire présente le DUERP en détaillant plus particulièrement le plan d'actions proposé par AP CONSILIS. Pour la filière technique, plusieurs actions sont à mettre en œuvre et le maire propose de confier ce travail à un comité de pilotage constitué comme suit :

Mr Lionel CABUT
Mr Michel MOULON
Mr Rodolphe MAZOYER
Mme Françoise WILLAUER

2/ Constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le maire explique au conseil que dans le cadre de la création de Bresse Louhannaise Intercom et du passage à la fiscalité professionnelle unique, le Conseil communautaire doit mettre en place une commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et en déterminer la composition. La CLECT est chargée d'une seule et unique mission : procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'intercommunalité et correspondant aux compétences dévolues à celle-ci afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation de chaque commune.

Elle intervient obligatoirement l'année de l'adoption du régime de la taxe professionnelle unique.

Le conseil décide à l'unanimité que Mr Jean-Louis DESBORDES sera le représentant de la commune de Condal au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

3/ Subventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire les subventions habituelles aux associations locales :

Comité des fêtes	272 €
ASCD	650 €
Club de la Bonne Humeur	650 €
Harmonie St Amour	300 €
ADMR	200 €
Les amis de la musique	100 €
Ligue contre le cancer	100 €
Prévention routière	80 €
Au panier bressan	70 €
DDEN	68 €
Ecomusée de la Bresse	50 €
Comité bressan d'action social	30 €

Il est décidé en outre d'attribuer une subvention de 60 € à l'association sportive du collège de Cuiseaux qui a mis son matériel de cirque à la disposition des enfants des écoles qui participent aux activités périscolaires.

4/ Questions diverses

- SIVOM du Louhannais : le maire informe le conseil d'un projet de modification des statuts du SIVOM. Le conseil décide de reporter l'examen de ce point à la prochaine réunion du conseil municipal.
- Le maire informe le conseil qu'il organisera une rencontre avec l'ensemble des agents municipaux le 9 février prochain à 14h30. Cette réunion a pour objet de présenter le DUERP, de prendre date pour les entretiens professionnels annuels et de faire le point sur les éventuels problèmes rencontrés par les agents.
- Il est décidé que le panneau mosaïque « VIVRE ENSEMBLE » réalisé par les enfants dans le cadre des NAP sera mis en valeur à l'intérieur de la salle mandarine.

Le Maire,

Jean-Louis DESBORDES

